

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2013

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve : Activités physiques sportives et artistiques et civilisations

L'éducation physique et sportive et son rapport aux types et aux modalités de pratiques en usage dans la société française de 1945 à nos jours.

- 1 - L'économie générale des textes réglementant l'enseignement de l'EPS : esprit, principes, organisation.
- 2 - Le sport scolaire dans le système éducatif : spécificités et enjeux.
- 3 - Les évolutions techniques et technologiques des pratiques physiques et sportives, leurs conséquences sur l'enseignement de l'EPS.
- 4 - La notion d'entraînement, son évolution et ses relations avec les formes sociales de pratiques.

Deuxième épreuve : Éducation physique et sportive et développement de la personne

Pratiques professionnelles en EPS et apprentissages en contexte scolaire : approches scientifiques pluridisciplinaires des processus d'acquisitions motrices et des liens apprentissages/développement.

- 1 - Interactions « Émotion, cognition, action » et acquisition des habiletés motrices.
- 2 - Éducation à la santé et prévention par la pratique physique en contexte scolaire
- 3 - Engagement dans la pratique des activités physiques : déterminants psychosociologiques et incidences sur les apprentissages en EPS.
- 4 - Interactions, coopérations, apprentissages et stratégies d'intervention en EPS

Épreuves d'admission

Deuxième épreuve orale : Leçon

Liste des APSA support de l'épreuve de leçon sur dossier

- Athlétisme (courses et sauts)
- Arts du cirque
- Boxe française
- Escalade
- Football
- Gymnastique sportive
- Natation sportive
- Step
- Tennis de table
- Volley-ball

Troisième épreuve orale : Pratique et analyse d'une activité physique et sportive

- Athlétisme (courses de haies)
- Badminton
- Basket-ball
- Danse
- Escalade

Quatrième épreuve orale : Pratique d'une activité physique et sportive et entretien

- Course d'orientation
- Natation (200 mètres nage libre)